



Vitrificateur mat/satin monocomposant VA25

Date 22.05.2023

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No.1907/2006

Page no 1 - 10

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise.

1.1 Identificateur de produit : **Vitrificateur VA 25 monocomposant**

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées.

Usage du produit **Vitrificateur pour revêtement en béton ciré**

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité.

Raison social **Vone Industry sarl
11 ch. des Pontets**

Adresse e-mail du responsable de FDS **1212 Grand-Lancy
Tél. 022 794 90 94
info@voi.ch**

1.4 Numéro d'appel d'urgence.

Tox Info Suisse CH-8028 Zurich
+41(0)44 251 51 51 / Speed calling: 145

RUBRIQUE 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 et ses adaptations.

Peut produire une réaction allergique (EUH208).

Ce mélange ne présente pas de danger physique. Voir les préconisations concernant les autres produits présents dans le local.

Ce mélange ne présente pas de danger pour la santé hormis d'éventuelles valeurs limites d'exposition professionnelle (voir les rubriques 3 et 8).

Ce mélange ne présente pas de danger pour l'environnement.

Aucune atteinte à l'environnement n'est connue ou prévisible dans les conditions

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

EUH208 Contient BENZISOTHIAZOLINONE. Peut produire une réaction allergique.

Conseils de prudence - Généraux :

P102 Tenir hors de portée des enfants.

Conseils de prudence - Prévention :

P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

Conseils de prudence - Elimination :

P501 Éliminer le contenu/récipient dans une déchetterie (contacter la collectivité locale).



Vitrificateur mat/satin monocomposant VA25

Date 22.05.2023

FICHE DE DONNÉES DESÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No.1907/2006

Page no 2 - 10

2.3 Autres dangers

Le mélange ne contient pas de 'Substances extrêmement préoccupantes' (SVHC)>= 0.1% publiées par l'Agence Européenne des Produits

Chimiques (ECHA) selon l'article 57 du REACH :

<http://echa.europa.eu/fr/candidate-list-table>

Le mélange ne répond pas aux critères applicables aux mélanges PBT ou vPvB, conformément à l'annexe XIII du règlement REACH (CE) n° 1907/2006.

RUBRIQUE 3 : COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.2. Mélanges - Composition :

Description : Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux

Identification	Mélange de :	Classification (CE) 1272/2008	Nota	%
INDEX: Z190 CAS: 13463-67-7 EC: 236-675-5 REACH: 01-2119489379-17	DIOXYDE DE TITANE		1	10 <= x % < 25
INDEX: Z127 CAS: 34590-94-8 EC: 252-104-2 REACH: 01-2119450011-60	ETHER METHYLIQUE DU DIPROPYLENE GLYCOL		1	2.5 <= x % < 10
INDEX: 613_088_00_6 CAS: 2634-33-5 EC: 220-120-9	BENZISOTHIAZOLINONE	GHS06, GHS05, GHS09 Dgr Acute Tox. 4, H302 Skin Irrit. 2, H315 Skin Sens. 1, H317 Eye Dam. 1, H318 Acute Tox. 2, H330 Aquatic Acute 1, H400 M Acute = 1	1	0 <= x % < 0.05

Informations sur les composants :

[1] Substance pour laquelle il existe des valeurs limites d'exposition sur le lieu de travail.



Vitrificateur mat/satin monocomposant VA25

Date 22.05.2023

FICHE DE DONNÉES DESÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No.1907/2006

Page no 3 - 10

RUBRIQUE 4 : PREMIERS SECOURS

4.1 Description des mesures de premiers secours

Après inhalation - Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.

Après contact avec la peau - Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

Après contact avec les yeux - Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

Après ingestion - Ne pas faire vomir, demander d'urgence une assistance médicale.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différences

Pas d'autres informations importantes disponibles.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Non inflammable.

5.1. Moyens d'extinction

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Un incendie produira souvent une épaisse fumée noire. L'exposition aux produits de décomposition peut comporter des risques pour la santé. Ne pas respirer les fumées.

5.3. Conseils aux pompiers

Equipement spécial de sécurité

Porter un appareil de protection respiratoire.



Vitrificateur mat/satin monocomposant VA25

Date 22.05.2023

FICHE DE DONNÉES DESÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No.1907/2006

Page no 4 - 10

RUBRIQUE 6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Se référer aux mesures de protection énumérées dans les rubriques 7 et 8.

Pour les secouristes

Les intervenants seront équipés d'équipements de protections individuelles appropriés (Se référer à la rubrique 8).

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Contenir et recueillir les fuites avec des matériaux absorbants non combustibles, par exemple : sable, terre, vermiculite, terre de diatomées dans des fûts en vue de l'élimination des déchets.

Empêcher toute pénétration dans les égouts ou cours d'eau.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Nettoyer de préférence avec un détergent, éviter l'utilisation de solvants.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Aucune donnée disponible.

RUBRIQUE 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE

Les prescriptions relatives aux locaux de stockage sont applicables aux ateliers où est manipulé le mélange.

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Se laver les mains après chaque utilisation.

Equipements et procédures recommandés :

Pour la protection individuelle, voir la rubrique 8.

Observer les précautions indiquées sur l'étiquette ainsi que les réglementations de la protection du travail.

Equipements et procédures interdits :

Il est interdit de fumer, manger et boire dans les locaux où le mélange est utilisé.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Aucune donnée n'est disponible.

Stockage

Conserver hors de la portée des enfants. Crain le gel

Emballage

Toujours conserver dans des emballages d'un matériau identique à celui d'origine.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune donnée n'est disponible.



Vitrificateur mat/satin monocomposant VA25

Date 22.05.2023

FICHE DE DONNÉES DESÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No.1907/2006

Page no 5 - 10

RUBRIQUE 8 : CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle :

- Union européenne (2019/1831, 2017/2398, 2017/164, 2009/161, 2006/15/CE, 2000/39/CE, 98/24/CE)

Pays/Source	CAS	VME-mg/m ³	VME-ppm	VLE-mg/m ³	VLE-ppm	Remarques/Notes	TMP N°
Union européenne	34590-94-8	308	50	-	-	Peau	
France (INRS - ED984:2012)	13463-67-7	10					
France (INRS - ED984:2012)	34590-94-8	50	308	-	-	Peau	84
Allemagne AGW (BAuA - TRGS 900, 21/06/2010)	34590-94-8			50 310 mg/m ³	-	1	

8.2 Contrôles de l'exposition

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Utiliser des équipements de protection individuelle propres et correctement entretenus.

Stocker les équipements de protection individuelle dans un endroit propre, à l'écart de la zone de travail. Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.

Protection des yeux / du visage

Eviter le contact avec les yeux.

Utiliser des protections oculaires conçues contre les projections de liquide.

Avant toute manipulation, il est nécessaire de porter des lunettes de sécurité conformes à la norme NF EN166.

Protection des mains

Porter des gants de protection appropriés en cas de contact prolongé ou répété avec la peau. Type de gants conseillés :

Latex naturel

Caoutchouc Nitrile (Copolymère butadiène-acrylonitrile (NBR))

Caoutchouc Butyle (Copolymère isobutylène-isoprène)

Protection du corps

Le personnel portera un vêtement de travail régulièrement lavé.

Après contact avec le produit, toutes les parties du corps souillées devront être lavées.



Vitrificateur mat/satin monocomposant VA25

Date 22.05.2023

FICHE DE DONNÉES DESÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No.1907/2006

Page no 6 - 10

RUBRIQUE 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat Physique :	Liquide visqueux
Couleur	transparent
Odeur	Seuil olfactif > Non précisé.
Point/intervalle de fusion :	Non précisé.
Point d'ébullition	Non précisé.
Point de congélation :	Non précisé.
Point/intervalle de congélation :	Non précisé.
Inflammabilité	Non précisé.
Inflammabilité (solide, gaz) :	Non précisé.
Méthode de détermination du point d'éclair :	Non précisé.
Température d'auto-inflammation	Non précisé.
Point/intervalle d'auto-inflammation :	Non précisé.
Température de décomposition	Non précisé.
Point/intervalle de décomposition :	Non précisé.
PH à 20 degrés	Non précisé.
Viscosité cinématique à 20 ° C	Non précisé.
Viscosité : Non précisé.	
Méthode de détermination de la viscosité :	
Solubilité	Diluable.
Hydrosolubilité :	Non précisé.
Méthode de détermination de la solubilité dans l'eau :	Non précisé.
Liposolubilité :	Non précisé.
Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)	
Coefficient de partage n-octanol/eau :	Non précisé.
Méthode de détermination du coefficient n-octanol/eau :	
Pression de vapeur	Non concerné.
Pression de vapeur (50°C) :	
Densité et/ou densité relative	
Densité :	> 1,0 g/cm ³
Méthode de détermination de la densité :	
Densité de vapeur relative	
Densité de vapeur :	Non précisé.



Vitrificateur mat/satin monocomposant VA25

Date 22.05.2023

FICHE DE DONNÉES DESÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No.1907/2006

Page no 7 - 10

9.2 Informations concernant les classes de danger physique

Aucune donnée n'est disponible.

RUBRIQUE 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. Réactivité

Aucune donnée n'est disponible.

10.2. Stabilité chimique

Pas de décomposition en cas d'usage conforme.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune donnée n'est disponible.

10.4. Conditions à éviter

le gel

10.5. Matières incompatibles

Aucune donnée n'est disponible.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Pas de produits de décomposition dangereux connus

RUBRIQUE 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Aucune donnée n'est disponible.

11.1.1. Substances

Aucune information toxicologique n'est disponible sur les substances.

11.1.2. Mélange

Sensibilisation respiratoire ou cutanée :

Contient au moins une substance sensibilisante. Peut produire une réaction allergique.



Vitrificateur mat/satin monocomposant VA25

Date 22.05.2023

FICHE DE DONNÉES DESÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No.1907/2006

Page no 8 - 10

12.1. Toxicité

12.1.1. Substances

BENZISOTHIAZOLINONE (CAS: 2634-33-5)

Toxicité pour les poissons :

Durée d'exposition : 96 h

Toxicité pour les crustacés :

Durée d'exposition : 48 h

NOEC = 1.21 mg/l

Espèce : Daphnia magna

Durée d'exposition : 21 jours

Toxicité pour les algues :

Durée d'exposition : 72 h

12.1.2. Mélanges

Aucune information de toxicité aquatique n'est disponible sur le mélange.

12.2. Persistance et dégradabilité

Aucune donnée n'est disponible.

12.2.1. Substances

BENZISOTHIAZOLINONE (CAS: 2634-33-5)

Biodégradation :

Rapidement dégradable.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune donnée n'est disponible.

12.3.1. Substances

BENZISOTHIAZOLINONE (CAS: 2634-33-5)

Coefficient de partage octanol/eau : log K_oe = 0.7

OCDE Ligne directrice 117 (Coefficient de partage (n-octanol/eau),
méthode HPLC)

Facteur de bioconcentration :

BCF = 6.95

OCDE Ligne directrice 305

(Bioconcentration: Essai dynamique chez le
poisson)

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune donnée n'est disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune donnée n'est disponible.

12.6. Autres effets néfastes

Aucune donnée n'est disponible.

RUBRIQUE 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Une gestion appropriée des déchets du mélange et/ou de son récipient doit être déterminée conformément aux dispositions de la directive 2008/98/CE.



Vitrificateur mat/satin monocomposant VA25

Date 22.05.2023

FICHE DE DONNÉES DESÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No.1907/2006

Page no 9 - 10

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandation :

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

Doit faire l'objet d'un traitement spécial conformément aux prescriptions légales.

Catalogue européen des déchets

08 00 00 Déchets provenant de la fabrication, de la formulation, de la distribution et de l'utilisation (FFDU) de produits de revêtement (peinture, vernis et émaux vitrifiés), mastique et encres d'impression.

08 04 00 Déchets provenant de la FFDU de colles et mastics (y compris produits d'étanchéité)

08 04 10 Déchets de colles et mastics autres que ceux visés à la rubrique 08 04 09

Emballages non nettoyés

Recommandation : Evacuation conformément aux prescriptions légales.

Produit de nettoyage recommandé : Eau, éventuellement avec des produits de nettoyage

RUBRIQUE 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Exempté du classement et de l'étiquetage Transport .

Transporter le produit conformément aux dispositions de l'ADR pour la route, du RID pour le rail, de l'IMDG pour la mer, et de l'OACI/IATA pour le transport par air (ADR 2013 - IMDG 2012 - OACI/IATA 2014).

RUBRIQUE 15 : INFORMATIONS RELATIVES A LA REGLEMENTATION

15.1. Réglementations/législations particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Informations relatives à la classification et à l'étiquetage figurant dans la rubrique 2 :

Les réglementations suivantes ont été prises en compte :

Règlement (CE) n° 1272/2008 modifié par le règlement (UE) n° 2021/643 (ATP 16)

Règlement (CE) n° 1272/2008 modifié par le règlement (UE) n° 2021/849 (ATP 17)

Informations relatives à l'emballage :

Aucune donnée n'est disponible.

Dispositions particulières :

Aucune donnée n'est disponible.



Vitrificateur mat/satin monocomposant VA25

Date 22.05.2023

FICHE DE DONNÉES DESÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No.1907/2006

Page no 10 - 10

RUBRIQUE 16 : AUTRES INFORMATIONS

Les conditions de travail de l'utilisateur ne nous étant pas connues, les informations données dans la présente fiche de sécurité sont basées sur l'état de nos connaissances et sur les réglementations tant nationales que communautaires.

Le mélange ne doit pas être utilisé à d'autres usages que ceux spécifiés en rubrique 1 sans avoir obtenu au préalable des instructions de manipulation écrites.

Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux exigences des lois et réglementations locales.

Les informations données dans la présente fiche de données de sécurité doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité relatives à ce mélange et non pas comme une garantie des propriétés de celui-ci.

Libellé(s) des phrases mentionnées à la rubrique 3 :

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

H330 Mortel par inhalation.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

Abréviations :

ADR : Accord européen relatif au transport international de marchandises Dangereuses par la Route.

IMDG : International Maritime Dangerous Goods.

IATA : International Air Transport Association.

OACI : Organisation de l'Aviation Civile Internationale.

RID : Regulations concerning the International carriage of Dangerous goods by rail.

WGK : Wassergefahrdungsklasse (Water Hazard Class).